

## **GREFFE DU TRIBUNAL DE LA PROTECTION DES FONCTIONNAIRES DIVULGATEURS D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES**

### **Déclaration de responsabilité de la direction**

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 et de l'exactitude de toute l'information y figurant incombe à la direction du Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles (le Greffe). Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations en matière de comptabilité et reddition de comptes, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Greffe. L'information financière soumise pour la préparation des Comptes publics du Canada et contenue dans le Rapport sur le rendement du Greffe concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la Loi sur la gestion des finances publiques, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection, la formation et le perfectionnement appropriés d'employés qualifiés et par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités.

Les états financiers du Greffe n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

---

Lisanne Lacroix  
Administratrice générale et Registraire  
Ottawa, Canada

---

Erminda Mondero  
Analyste financière

Date: 16 août 2010

**Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires  
divulgateurs d'actes répréhensibles**  
État des résultats (*non vérifié*)  
Exercice terminé le 31 mars  
(*en dollars*)

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
<b>Charges</b>		
Traitement des dossiers		
Salaires et avantages sociaux	\$ 803 536	\$ 692 447
Installations	192 467	191 934
Services professionnels et spéciaux	143 462	178 819
Communications	22 411	13 346
Services publics, fournitures et approvisionnements	14 819	27 291
Location	7 908	15 638
Information	4 208	2 743
Amortissement des immobilisations corporelles	2 567	148
Entretien et réparation	469	0
<b>Coût de fonctionnement net</b>	<b>\$ 1 191 847</b>	<b>\$ 1 122 365</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires  
divulgateurs d'actes répréhensibles**

**Bilan (non vérifié)  
au 31 mars  
(en dollars)**

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
<b>Actif</b>		
<b>Actif financier</b>		
Comptes débiteurs et avances (note 4)	\$ 112 456	\$ 159 324
<b>Total des actifs financiers</b>	112 456	159 324
<b>Actif non financier</b>		
Immobilisations corporelles (note 5)	16 398	8 720
<b>TOTAL</b>	\$ 128 854	\$ 168 045
<b>Passif</b>		
Comptes créditeurs et changes à payer	\$ 81 379	\$ 283 668
Congés annuels et compensatoires	28 387	33 345
Prestations de départ des employés (note 6)	133 081	120 506
<b>Total du passif</b>	242 847	437 519
<b>Avoir du Canada</b>	(113 993)	(269 474)
<b>TOTAL</b>	\$ 128 854	\$ 168 045

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Grefe du Tribunal de la protection des fonctionnaires  
divulgateurs d'actes répréhensibles**

**Bilan (non vérifié)  
au 31 mars  
(en dollars)**

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
<b>Avoir du Canada en début d'exercice</b>	\$ (269 474)	\$ -
Modification au montant transféré de AFPC	-	(12 380)
Coût de fonctionnement net	(1 191 847)	(1 122 365)
Services votes utilisés pour l'année courante (note 3)	943 903	835 835
Variation de la situation nette du Trésor (note 3)	119 158	(204 897)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 7)	284 267	234 334
<b>Avoir du Canada en fin d'exercice</b>	<b>\$ (113 993)</b>	<b>\$ (269 474)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs  
d'actes répréhensibles  
État du flux de trésorerie (non vérifié)  
Exercice terminé le 31 mars  
(en dollars)**

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Coût de fonctionnement net	\$ 1 191 847	\$ 1 122 365
Éléments sans effet sur l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 566)	(148)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 7)	(284 267)	(234 334)
Vérification du bilan :		
Augmentation (diminution) des comptes débiteurs et des avances	(46 869)	159 324
Augmentation (diminution) du passif	194 672	(437 519)
Rajustement de l'avoir	-	12 380
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	<u>\$ 1 052 817</u>	<u>\$ 622 069</u>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles		8 868
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	<u>\$ 10 244</u>	<u>\$ 8 868</u>
<b>Activités de financement</b>		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	<u>\$ (1 063 061)</u>	<u>\$ (630 937)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

## Notes accompagnant les états financiers (non vérifiées)

### 1. Mandat et objectifs

Le Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs Canada est un organisme quasi-judiciaire indépendant constitué par la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, dans le cadre du plan du gouvernement de renforcer la responsabilisation et d'accroître la confiance du public à l'égard de l'intégrité des fonctionnaires. La raison d'être du Tribunal est de protéger les fonctionnaires qui ont signalé un acte répréhensible contre d'éventuelles représailles. Son mandat consiste à instruire les plaintes de représailles transmises par le commissaire à l'intégrité du secteur public.

### 2. Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

#### a) Crédits parlementaires

Le Greffe est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au Greffe ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné qu'ils sont fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans le bilan ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de production de rapports financiers.

#### b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Les activités du Greffe sont réalisées au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Greffe est déposée au Trésor et tous les décaissements effectués par le Greffe sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement correspond à la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

#### c) Variation de la situation nette du Trésor

La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice. Elle découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

#### d) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(non vérifié)

**e) Avantages sociaux futures**

- I. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Greffe au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Greffe découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Greffe n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
- II. Prestations de départ : Les employés ont droit à des prestations de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Ces indemnités s'accumulent à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les obtenir. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé par l'évaluation actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

**f) Immobilisations corporelles**

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 3 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le Greffe n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art ou les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

<b>Catégorie d'immobilisations</b>	<b>Période d'amortissement</b>
Matériel informatique	3 - 4 ans
Améliorations locatives	5 ans

**g) Incertitude relative à la mesure**

La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction juge que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont effectuées sont le passif des indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient sensiblement différer des estimations. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement; à mesure que des rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

**3. Crédits parlementaires**

Le Greffe reçoit son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans le bilan d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires autorisés au cours d'exercices précédents, de l'exercice actuel ou d'exercices à venir. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du Greffe diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(non vérifié)

**a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours utilisés**

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
	(en dollars)	
<b>Coût de fonctionnement net</b>	1 191 847	1 122 365
Réajustement pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais sans effet sur les crédits :		
Ajouter (déduire) :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(284 2267)	(234 334)
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 566)	(148)
(Augmentation) du passif des indemnités de départ des employés	(12 575)	(40 422)
Diminution du passif des congés annuels et compensatoires	4 957	(20 338)
Remboursements de dépenses d'années antérieures	73	-
Régularisation des comptes créditeurs à la fin de l'exercice précédent	36 150	(156)
Divers revenus	40	-
	933 659	826 967
Rajustements pour les portes sans effet sur le coût de fonctionnement net, ayant une incidence sur les crédits		
Ajouter : Acquisitions d'immobilisations corporelles	10 244	8 868
	943 903	835 835

**b) Crédits fournis et utilisés**

	<b>Crédits fournis</b>	
	<b>2010</b>	<b>2009</b>
	(en dollars)	
Crédit 45 – Dépenses de fonctionnement	1 726 200	1 726 180
Montants législatifs	109 113	58 892
Déduire :		
Appropriations disponible pour années futures		
Crédits annulés : Fonctionnement	(891 410)	(949 237)
	943 903	835 835



(non vérifié)

**c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits parlementaires de l'exercice en cours utilisés :**

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
	(en dollars)	
Encaisse nette fournie par le gouvernement	1 063 061	630 937
Variation de la situation nette du Trésor		
Variation des comptes débiteurs et des avances	46 868	(159 324)
Variation des comptes créditeurs et des charges à payer	(202 289)	283 668
Autres rajustements	36 263	80 553
	(119 158)	204 897
<b>Crédits de l'exercice en cours utilisés</b>	<b>943 903</b>	<b>835 835</b>

**4. Comptes débiteurs et avances**

Le tableau suivant expose les détails des débiteurs et des avances :

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
	(en dollars)	
Débiteurs d'autres ministères et organismes fédéraux	112 156	159 024
Débiteurs de l'extérieur	0	0
Avances permanentes	300	300
<b>Total</b>	<b>112 456</b>	<b>159 324</b>

**5. Immobilisations corporelles**

<b>Catégorie d'immobilisations</b>	<b>Coût</b>			
	<b>Solde d'ouverture</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Aliénation et radiations</b>	<b>Solde de clôture</b>
Matériel informatique	-	4 755	-	4 755
Améliorations locatives	8 868	5 489	-	14 357
<b>Total</b>	<b>8 868</b>	<b>10 244</b>	<b>-</b>	<b>19 112</b>

<b>Catégorie d'immobilisations</b>	<b>Amortissement cumulé</b>			
	<b>Solde d'ouverture</b>	<b>Amortissement</b>	<b>Aliénations et radiations</b>	<b>Solde de clôture</b>
Matériel informatique	-	792	-	792
Améliorations locatives	148	1 774	-	1 922
<b>Total</b>	<b>148</b>	<b>2 566</b>	<b>-</b>	<b>148</b>

(non vérifié)

Catégorie d'immobilisations	2010	2009
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	3 963	-
Amélioration locatives	12 435	8 720
	<b>16 398</b>	<b>8 720</b>

## 6. Avantages sociaux

### a) Prestations de retraite

Les employés du Greffe participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux annuel de 2 p. 100 des services valides multiplié par la moyenne des gains des cinq années consécutives les mieux payées. Les prestations sont intégrées à celles du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le Greffe versent des cotisations couvrant le coût du régime. Pour 2008-2009, les charges s'élèvent 42,520\$, ce qui représente environ 2.0 fois les cotisations des employés.

La responsabilité du Greffe relativement au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

### b) Indemnités de départ

Le Greffe verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, du nombre d'années de service et du salaire final. Ces prestations ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Le tableau suivant expose les prestations de départ au 31 mars :

	2010	2009
	(en dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	120 506	-
Balance d'ouverture transférée par AFPC	-	80 084
Charge pour l'exercice	12 575	40 422
Prestations versées pendant l'exercice	-	-
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	<b>133 081</b>	<b>120 506</b>

(non vérifié)

## 7. Opération entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Greffe est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'état du gouvernement du Canada. Il conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le Greffe reçoit gratuitement des services d'autres ministères, conformément à la partie a).

### a) Services reçus gratuitement :

Au cours de l'exercice, le Greffe a reçu gratuitement d'autres ministères et organismes des services pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats du Greffe :

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
	(en dollars)	
Locaux	192 467	191 934
Cotisation de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	91 800	42 400
Total	<b>284 267</b>	<b>234 334</b>

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacités de sorte qu'un seul ministère mène sans frais ces activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission de chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, n'est pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du Greffe.

### b) Solde des crédateurs à la fin de l'exercice entre apparentés :

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
	(en dollars)	
Comptes crédateurs auprès d'autres ministères et organismes	<b>28 115</b>	<b>225 628</b>